



Mme Véronique HOURCADE-MÉDEBIELLE

M. Pascal BONIFACE

M. Jean-Paul BRIN

Mairie de Pau et SMTUPPP

Hôtel de France

64000 PAU

PAU, le 9 mai 2017

Concerne : Avis de « Pau à Vélo » sur les documents du projet « Plan Vélo »

Madame, Messieurs,

En préambule à ce courrier, nous souhaitons vous transmettre le communiqué établi ce jour par « Pau à Vélo » et « Ville Partagée » suite à l'accident dramatique survenu le 5 mai 2017 à l'angle Tourasse/Buros. Cet événement nous a tous bouleversés, et il illustre à nouveau la nécessité de renforcer urgemment la sécurité des cyclistes.

Le 13 avril 2017, vous nous avez exposé les grandes lignes du « Plan Vélo » du SMTUPPP, lors d'une réunion tenue en présence de 4 membres de notre association. Le 03 mai 2017, vous nous avez remis les documents correspondants, pour que nous puissions les analyser en réunion technique interne.

Le délai imparti (ce jour le 9 mai 2017) étant beaucoup trop court, nous nous sommes néanmoins efforcés de porter sur le document joint en annexe quelques remarques quant à ce projet de « Plan Vélo ». L'établissement d'un avis détaillé nécessiterait cependant des documents plus précis et des délais plus conséquents. D'autre part, il nous semble réducteur de restreindre la réflexion au périmètre de la ville de Pau, alors que les 37 communes du SMTUPPP sont concernées par ce projet.

Nous souhaitons rappeler que, même s'il est positif que le SMTUPPP réfléchisse à un « Plan Vélo » à l'horizon 2030, (1) la réflexion existe déjà depuis 2008-2009 sans que la situation de terrain ait significativement évolué, et (2) des actions concrètes immédiates doivent être lancées pour améliorer maintenant la sécurité des usagers les plus vulnérables, piétons et cyclistes.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier, et nous attendons vos réponses avec notamment (1) le compte rendu de la réunion du 13 avril 2017, (2) la proposition d'une date pour la prochaine réunion technique portant sur les aménagements manquants ou défraîchis.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, nos sincères salutations cycladines.

Association « Pau à Vélo »  
Christophe NUSSBAUMER, Secrétaire

**Annexes :**

- ☞ Communiqué « Pau à Vélo » et « Ville Partagée » suite à l'accident mortel du 5 mai 2017
- ☞ Avis de « Pau à Vélo » sur les documents « Plan Vélo » fournis le 02 mai 2017

**Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport**



**Association « Pau à Vélo »**

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman

F-64000 PAU – Tél. 05 59 32 26 65

E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)



---

**COMMUNIQUÉ**  
**« PAU À VÉLO » et « VILLE PARTAGÉE »**  
**Mardi 9 mai 2017**

---

L'association « Pau à Vélo » et le collectif « Ville Partagée » déplorent l'accident mortel survenu vendredi 5 mai boulevard Tourasse. Une cycliste de 22 ans a été emportée, nous en sommes bouleversés et nous adressons à ses proches nos pensées attristées.

L'enquête en cours établira les circonstances exactes de ce drame. Cependant, ce n'est pas la première fois qu'un poids-lourd heurte un cycliste lors d'un tourne-à-droite au croisement. C'est le problème récurrent de l'angle mort du camion, faisant l'objet d'une sensibilisation fréquente par les associations cyclistes et de sécurité routière.

Nous rappelons à tous les usagers, et notamment les piétons et cyclistes, d'adopter toujours la plus grande prudence dans leurs déplacements, en respectant le code de la route. Mais au-delà de la question du partage de la voirie entre les plus légers et les plus lourds, se pose celle de l'aménagement et de la signalisation de cette voirie. Sur ce point, force est de constater que la ville de Pau est bien en retard. Nous interpellons ici la Mairie pour qu'elle lance en première priorité des actions d'amélioration de la sécurité des plus faibles, piétons et cyclistes.

Sur le boulevard Tourasse, il existe bien une bande cyclable, qui mène à un dispositif de « sas vélo » permettant aux cyclistes de se positionner devant les véhicules motorisés lorsque le feu est rouge. Mais observons bien l'état dans lequel se trouvent ces aménagements, à moitié effacés et quasiment invisibles. La situation du Boulevard Tourasse, et plus généralement celle de la politique vélo de la ville de Pau, sont largement insuffisantes.

On le constate dans de très nombreux endroits de la ville, le marquage des aménagements cyclables, lorsqu'ils existent, est très dégradé. Suite à ces observations de terrain, « Pau à Vélo » a récemment mené avec le collectif « Ville Partagée » un travail considérable de référencement de ces zones de dangers. Nous demandons instamment que la Municipalité tienne compte de cette cartographie et agisse en conséquence.

En 2009 déjà, un « Plan Vélo » avait été établi par un bureau d'études à la demande de l'agglomération. Mais 8 ans plus tard nous faisons le constat que ce « Plan Vélo » n'est toujours pas mis en place sur le terrain. D'autre part, dès 2010, « Pau à Vélo » avait proposé à la ville de Pau des aménagements pour le Boulevard Tourasse.

Au lendemain de ce nouveau drame, nous demandons à la Mairie d'agir rapidement et de traiter enfin ces sujets en priorité absolue, sans remettre à la prochaine décennie ce qui aurait déjà dû être réalisé depuis longtemps.

Il est grand temps que la Mairie mette des moyens à la hauteur des enjeux et renforce, par des actions concrètes sur le terrain, la sécurité des piétons et cyclistes lors de leurs déplacements à Pau. Nous souhaitons qu'elle renoue un dialogue régulier et constructif avec les représentants des usagers. Et nous espérons que les campagnes de communication sur la sécurité routière seront renouvelées et amplifiées pour sensibiliser tous les usagers.

Nous demandons également que le lieu de cet accident tragique soit marqué par un panneau commémoratif pour rappeler à tous la nécessité de prudence et de respect d'autrui envers tous les usagers de la voirie, et en particulier les plus vulnérables: piétons et cyclistes.

Association « Pau à Vélo » et Collectif « Ville Partagée »

**Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport**



**Association « Pau à Vélo »**

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman  
F-64000 PAU – Tél. 05 59 32 26 65  
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)



---

---

**Compte rendu de réunion « Pau à Vélo »  
du mercredi 03 mai 2017  
Analyse des documents « Plan Vélo » SMTUPPP**

---

---

## Rappel du contexte

« Pau à Vélo » est appelée à donner son avis sur le projet de « Plan Vélo » avant sa présentation au Maire de Pau, notamment sur les « lignes de désir », et prioritairement au périmètre de la ville de Pau. Deux documents ont été fournis à « Pau à Vélo » : un fichier PDF de 27 pages, support de la présentation du 13 avril 2017 au Centre Technique Municipal, et un tirage grand format du plan SMTUPPP sur papier.

Le « Plan Vélo » a été monté par le SMTUPPP avec l'AUDAP.

☞ SMTUPPP = Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau Porte des Pyrénées.

☞ AUDAP = Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées.

A l'appel de l'association, 9 adhérents de « Pau à Vélo » se sont réunis le mercredi 03 mai 2017 de 20h30 à 22h00 pour exprimer un avis. Ils ont validé le présent compte-rendu et souhaitent que l'association diffuse celui-ci et porte ce point de vue collectif auprès de la mairie de Pau.

## 1. Étonnement

- Il paraît surprenant que « Pau à Vélo » n'ait pas été impliquée dans l'étude menée par le SMTUPPP. Par ses connaissances du terrain, ses compétences en termes d'aménagements cyclables, sa participation aux précédents travaux type PDU, sa pratique du vélo au quotidien, « Pau à Vélo » aurait apporté un éclairage précieux notamment sur l'existant.
- La place du vélo comme moyen de transport et pas uniquement comme moyen de loisir ne transparait pas dans les documents fournis. Il est étonnant que les trajets « domicile travail », par exemple, soient omis de la réflexion. Une implication de l'association « Pau à Vélo », dont l'objet est de défendre le vélo comme moyen de transport, aurait pu dès le départ mettre en lumière ce biais qui discrédite la démarche.

## 2. Mécontentement

- Le « Plan Vélo » parle d'objectifs 2030 et demande à l'association « Pau à Vélo » de se prononcer avant le vendredi 5 mai 2017 en vue du COPIL prévu par la ville de Pau le 09 mai tout en fournissant les documents le mercredi 03 mai 2017. Le délai est trop court. « Pau à Vélo » est une association comprenant plus de 150 personnes. Un avis sérieux demande du partage d'information et du temps. la confidentialité et la présentation papier d'un exemplaire

**Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport**



**Association « Pau à Vélo »**

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman

F-64000 PAU – Tél. 05 59 32 26 65

E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

lors d'une réunion ne peuvent pas permettre le travail collectif nécessaire (des remarques sur ce « Plan Vélo » sont néanmoins faites dans ce compte rendu).

- Les participants signalent qu'avant d'envisager ce « Plan Vélo » long terme, il y a aujourd'hui de nombreux problèmes à régler : aménagements dégradés, signalisations manquantes, jalonnements, communications, doubles sens cyclables, stationnements, peintures, voiries rénovées sans aucun aménagement cyclable. « Pau à Vélo » attend des résultats et des améliorations concrètes sur ces points.
- Les dysfonctionnements actuels et des remontées « du terrain » sont déjà en grande partie stockées/cartographiés par l'association. Une collaboration avec « Pau à Vélo » et l'utilisation de ces éléments auraient été bénéfiques pour l'étude.

### 3. Retours provisoires et partiels sur les documents fournis

- La légende de la carte du « Plan Vélo » mentionne des termes dont la définition manque notoirement. Que recouvrent les concepts de « liaisons loisir », de « grandes liaisons loisir », d'« axes express », de « liaisons efficaces » ? De quels équipements sont constitués ces axes et liaisons ? De quelles priorités les cyclistes disposent-ils sur ces voies ?
- Concernant les « axes express », la définition semble être orientée autour des utilisateurs : « pour les utilisateurs chevronnés ». Cette classification nous paraît inopérante. Nous souhaitons promouvoir le vélo pour tous et non la discrimination.
- Plutôt que d'inventer de nouveaux concepts ou de réinventer la roue, il est suggéré de s'inspirer des « Plans Vélos » de villes très en avance par rapport à Pau (il en existe en France, dans l'Europe du Nord mais aussi de l'autre côté des Pyrénées).
- Il a été demandé à « Pau à Vélo » de se prononcer prioritairement au périmètre de la ville de Pau, mais les documents sont établis à l'échelle de l'agglomération (peu de détails sur PAU). De plus, la carte est pratiquement illisible compte tenu du fond de carte utilisé en grande partie estompé.
- Les diapositives de la présentation du 13 avril 2017 indiquent les grandes lignes du projet sans donner d'explications sur les motivations des choix retenus. Elles ne fournissent pas la logique qui a présidé à l'étude.
- Dans les documents remis, on ne perçoit pas les mesures que le projet prévoit de mettre en œuvre pour faciliter le déplacement à vélo en sécurité : zones où il y a abaissement de la vitesse des motorisés, zones de circulation apaisée. Les zones 30 ne sont pas mentionnées par exemple.
- Sur les 276 km d'aménagements prévus, dont 65% sont à réaliser, rien ne permet de les identifier sur la carte ni d'en déterminer la nature : km de pistes cyclables, km de voies vertes, km de chemins, km de bandes cyclables. Ces informations sont absentes.
- Nous avons noté des incohérences entre la carte grand format et la diapositive 26 de la présentation. Mais nous avons bien compris que le plan avait été modifié après la présentation du 13 avril 2017.

**Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport**



**Association « Pau à Vélo »**

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman  
F-64000 PAU – Tél. 05 59 32 26 65

E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

- Il n'est fait aucune mention des zones particulièrement accidentogènes (sur la base de recensements et de la cartographie des accidents impliquant des cyclistes), ni des axes de progrès envisagés sur le sujet. Comment le « Plan Vélo » contribuera-t-il à la sécurité ?

## 4. Conclusions / attentes

Un avis sérieux demande du partage d'informations détaillées, et du temps pour les analyser. Les documents fournis sont sur ce point insuffisants, et de l'avis général « creux ». « Pau à Vélo » doit disposer de tous les éléments de l'étude et de délais d'étude plus importants.

Dans l'état actuel, ce « Plan Vélo » manque globalement d'ambition. Il peut se comparer aux premières études pour une politique vélo d'une ville comme Strasbourg faites il y a une trentaine d'années. Une avancée si modeste pour l'année 2030, soit après 3 mandatures municipales, est jugée insuffisante.

Un plan vélo doit expliquer les mesures et les projets envisagés qui facilitent le déplacement à vélo en sécurité. Il doit faire la démonstration d'une volonté de faire quelque chose de sérieux.

Il doit notamment comporter clairement :

- ☞ Le schéma des équipements prévus et leur nature (bandes, pistes, sas vélo...),
- ☞ Les quartiers à circulation apaisée (ex Zone 30),
- ☞ Les liaisons entre quartiers,
- ☞ Les points de stationnement prévus.

De plus, un « Plan Vélo » doit inclure une stratégie de sensibilisation pour les usagers de la route. Informer sur les équipements comme les double-sens méconnus par certains usagers de la route. Il faut un plan de communication pour changer les mentalités et sortir du « tout voiture » où le cycliste est considéré comme « gênant ».

Au-delà de ce « Plan Vélo » long terme, il y a pour la Mairie de Pau de nombreux problèmes à régler aujourd'hui, et c'est pour elle l'occasion de montrer une volonté politique : aménagements dégradés, signalisations manquantes, jalonnements, communications, doubles sens cyclables, stationnements, peintures, aménagements cyclables non continus, ...

Enfin, l'association rappelle que la loi LAURE (*Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie*) impose à la ville qui rénove ou crée une voirie de créer à cette occasion des aménagements cyclables. Il y a là aussi des sujets de préoccupation à débattre entre la mairie et « Pau à Vélo ».

Art. 20. - A compter du 1er janvier 1998, à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe.

## Compte-rendu rédigé par « Pau à Vélo » le 03 mai 2017

**Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport**



**Association « Pau à Vélo »**

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman

F-64000 PAU – Tél. 05 59 32 26 65

E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)